



SYNTHESE GENERALE ATELIERS PARTICIPATIFS DU 13 mars 2021

GROUPE I

ESPACE PUBLIC

Parvis : Mention d'un parvis « monumental »

Parc : Nécessité de créer un espace naturel au cœur du quartier. De préférence, un parc vaste et dégagé pour apporter de l'aération et de l'ensoleillement dans le quartier.

MOBILITE

Voie de la Meurthe : Aménagement de la voie de la Meurthe pour réduire au maximum le passage des voitures sur les voies parallèles. La rue Oberlin deviendrait principalement piétonne et cyclable, le passage des voitures serait occasionnel et de service (livraisons par exemple). Et sur la rue Mac Mahon, le passage des voitures pourrait être réservé aux résidents. La voie de la Meurthe serait tout de même principalement réservée aux piétons, aux vélos et au tram (Voie partagée).

Les habitants ont conscience qu'il est impossible de supprimer complètement la voiture. Et qu'il faut trouver un moyen de limiter les accès (parking relais à l'entrée du quartier côté Rue Saint-Vincent de Paul) et basse vitesse au cœur du quartier.

VEBE : Transformation de la VEBE en lieu de promenade avec un accès au site Alstom depuis le haut. Elle deviendrait accessible aux piétons et aux vélos.

Passerelle : Il est nécessaire de reconnecter le quartier avec la ville. La passerelle Lecreux est un bon exemple en termes d'ambiance et d'accueil des piétons.

USAGES

- Multifonction : Nécessité d'apporter de la diversité dans les usages (sports, cultures, commerces de proximité, ...)

VEGETATION:

- Toiture : principe d'une toiture végétalisée comme lieu de promenade
- Trame verte : Le nouveau parc pourrait être une extension du parc de la Pépinière. Il s'agirait de créer un aménagement qui assure la continuité végétale entre le futur parc et la PEP (végétation dense sur le site Alstom, passerelle végétalisée, promenade entre la passerelle et la PEP végétalisée)

ARCHITECTURE:

- Toiture accessible : Une toiture accessible permettrait un accès plus doux entre le niveau du canal et le site Alstom. De même pour l'accès entre la VEBE et le site Alstom.
- Façades : Volonté forte de conserver les façades en brique des bâtiments existants. Des ouvertures sont à envisager pour ouvrir le quartier et créer des accès, des vues.
- Cité Judiciaire : Nécessité de trouver le juste milieu entre la hauteur et l'emprise au sol du bâtiment. Les habitants ne sont pas forcément contre l'idée d'une « tour » si cela permet de libérer de l'espace au sol (et inversement). C'est pourquoi la toiture végétalisée accessible semble être un bon compromis.

Le bâtiment pourrait être « ouvert et transparent ». Il faut éviter autant que possible la boîte fermée et non-accueillante.





SYNTHESE GENERALE ATELIERS PARTICIPATIFS DU 13 mars 2021

GROUPE 2

- Créer un parc au cœur du quartier Alstom, infiltré dans le quartier vers la Meurthe et le canal afin de développer une multitude de petits espaces publics ouverts et partagés en connexion entre eux et avec les habitations
- Créer un espace public couvert, comme une halle couverte mais ouverte sur le quartier qui permettrait de faire le passage de la Pépinière à la Meurthe
- Traverser le canal au niveau de la glacière pour connecter la Pépinière au site Alstom par une passerelle tous publics (vélo, piétons, PMR)
- Aménagement des bords du canal comme des promenades mais également un axe de déplacement rapide à l'échelle de la métropole
- Créer une passerelle sur la Meurthe pour desservir le quartier Jéricho dans le prolongement de la rue St Vincent de Paul
- Aménager les bords de la Meurthe pour qu'ils puissent être appropriables et utilisés
- Réaliser un cadre qui servira de support à un développement d'espaces publics portés par les habitants eux mêmes : aménagement en construction participative

- S'ouvrir sur l'eau, tisser des liens entre la Meurthe et le canal dans la programmation à venir
- Mettre une fontaine dans l'espace public
- Mettre beaucoup d'arbres sur les espaces publics
- Réinvestir le dessous de la VEB par des aménagements de qualité, entre Meurthe et Canal



plan groupe 2



SYNTHESE GENERALE ATELIERS PARTICIPATIFS DU 13 mars 2021

GROUPE 3

- Soulager la circulation de la rue Oberlin ;
- Imaginer une navette fluviale sur le canal ;
- Ouvrir le quartier vers l'eau (canal et Meurthe) ;
- Créer plusieurs petit parcs ouvert (pas de clôture ni d'horaire) en créant des petites activités ludiques ;
- Pas trop de densité pour les futures constructions du quartier, plutôt créer des petites maisons ;
- Garder l'esprit industriel du quartier et les façades ;
- Réutiliser les matériaux du site et réaliser des constructions avec les mêmes matériaux que l'existant (brique notamment) ;
- Mettre en place une végétation dépolluante ;
- Garder des zones d'expression libre : graff, expérimentation artistique...
- Garder la halle et en faire un tiers lieu ;
- Garder le petit bazar et un marché de quartier ;
- Prévoir un skate parc ;
- Prévoir des équipements sportifs intérieurs extérieurs.





SYNTHESE GENERALE ATELIERS PARTICIPATIFS DU 13 mars 2021

GROUPE 4

ARCHITECTURE

Le principe de conservation des façades rues Oberlin et Saint Vincent de Paul est validé par l'ensemble des participants. Toutefois, les façades doivent accompagner la découverte, ou l'effet de surprise, des usages qu'elles abritent : un jardin derrière les murs est proposé, des vues, des porosités sur la Cité Judiciaire par exemple

NATURE

La voie ferrée dessine la trame verte du quartier, sur celle-ci s'appuie des perpendiculaires diffuses qui rejoignent le canal et la Meurthe. Ce ne sont pas des axes mais une diffusion de la trame de manière organique au sein du quartier. Des espaces publics accompagnent la trame : des bancs et des arbres accompagneraient la promenade sur la voie ferrée, un amphithéâtre de verdure, des jeux d'enfants, une nature qui raconte l'école de Nancy, mais aussi la mémoire industrielle du site en utilisant la phytoremédiation pour accompagner la dépollution du site.

La végétalisation des bords de Meurthe est également un axe de projet qui conforterait les trames vertes et bleues du quartier.

ESPACES PUBLICS

Le bord du canal sur la rive Oberlin a séduit les participants. Toutefois, il est nécessaire que la promenade soit facilitée et agrémentée : un cheminement sécurisé et arboré, où l'on peut également s'asseoir.

Au droit du Pont levant, la suppression du parking, pour tout ou partie est souhaitée de manière à retrouver un espace public à proximité du canal et en lien avec le Faubourg des Trois Maisons tout proche.

LES MOBILITES

La voie ferrée est identifiée comme un axe de mobilités douces, elle permet de traverser le quartier et accompagne les espaces publics autour de la trame verte.

Rue Oberlin, les piétons doivent retrouver des cheminements sécurisés. Les flux autour de la rue du Crosne et de Malzéville sont insécures et congestionnent la circulation. Une réflexion est souhaitée pour fluidifier et sécuriser les flux.

Sur l'ensemble du quartier, les circulations pour les PMR sont difficiles. Les nouveaux aménagements devront y porter une attention particulière, d'autant plus que la population du quartier vieillit.

USAGES

Un groupe de participants partage leurs connaissances historiques du quartier en appui des axes de projets développés. Ainsi, le confortement du sentier de Malzéville est étayé par l'histoire du sentier qui existait avant le canal. Il s'agissait d'un cheminement utilisé par les nancéiens pour rejoindre l'opéra et la salle Poirel puis le plateau de Malzéville. Une passerelle devait prolonger le sentier à la construction du canal, elle a finalement été construite rue Lecreulx.

L'ensemble des participants est attaché à l'histoire industrielle du quartier, une histoire d'ouvriers, de travail, de fierté aussi qui devrait être mise en scène au sein d'un quartier où il est encore possible de la faire. La voie ferrée est une épine dorsale sur laquelle s'appuyer pour raconter cette histoire au travers des aménagements (conserver la trace de la voie ferrée), de l'architecture (les façades industrielles) et de la culture ouvrière (habitat populaire, il faudra être vigilant à ne pas gentrifier le quartier, à prolonger les typologies de petites maisons en bande, jardins ouvriers, par exemple). L'histoire industrielle du quartier crée du lien humain et les usages doivent le raconter.

Une agora centrale se dessine avec sur la voie ferrée au centre du quartier. Cet espace ouvert permet de rejoindre la Meurthe et le pôle de vie sur Alstom. Les participants y envisage un espace peu aménagé qui permettrait divers types d'évènements : cinéma en plein air, aires de pique nique informelles, marché de producteurs, marché agricole, espaces de jeux de plein air,...

Un projet d'habitat partagé proposant de la mixité générationnelle pourrait trouver sa place sur le site.

Sur le site Alstom, petite et grande halle, les participants sont attachés à un espace innovant et ouvert :

- Un lieu culturel aux espaces modulables (spectacles, danse, théâtre, expositions)
- Un lieu ouvert à tous (réunions associatives)
- Un lieu innovant et exemplaire sur l'écologie (recyclerie, repair café)

Le quartier proposera des usages de manière à créer de la vie à toute heure. La Cité Judiciaire doit participer à la vie du quartier mais ne doit pas la déterminer.

Des bars, des restaurants mais aussi des crèches pourront participer à la fois aux usagers et aux habitants.

Les liens à la ville, la manière de faire venir la ville jusqu'ici permettra des synergies avec les quartiers proches. La programmation du quartier devra en tenir compte.



plan groupe 4



SYNTHESE GENERALE ATELIERS PARTICIPATIFS DU 13 mars 2021

GROUPE 5

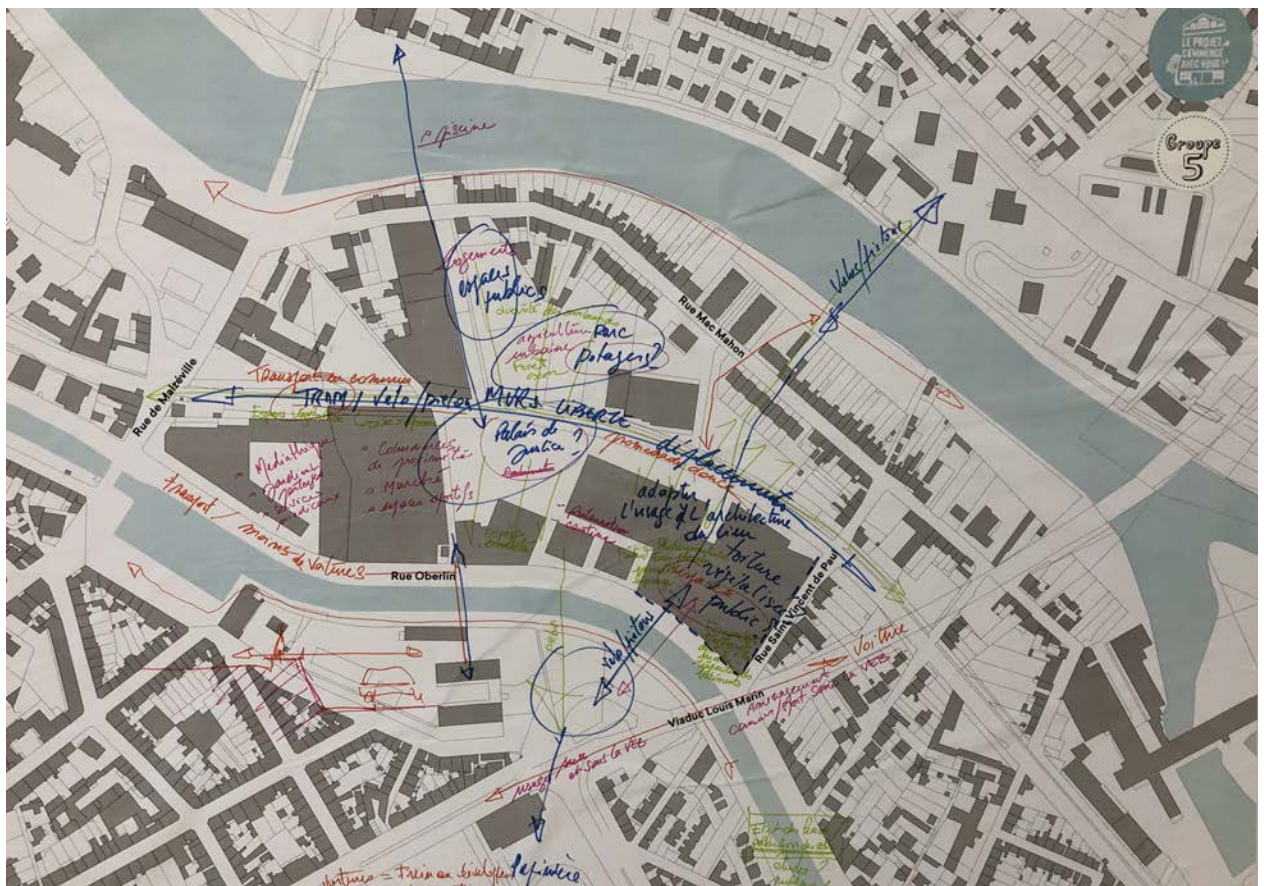
Les participants ont exprimé la crainte que les orientations recueillies lors de la concertation n'aient pas un impact concret sur le projet à venir. Ils ont également exprimé le souhait d'avoir plus d'éléments de projet à disposition pour pouvoir s'exprimer de façon plus concrète dans la suite des démarches de concertation (la pollution du site, les projets de logement...).

Le groupe a positionné à l'emplacement de la voie ferrée **une ligne de transport en commun et des voies de mobilités douces**, supports de promenades. Ils ont identifié un fort enjeu **de connexion du site aux quartiers et communes proches**. Ces liaisons sont en majorité pour des mobilités douces (piétonnes / cyclistes) et le groupe propose deux passerelles : une pour relier la Pépinière (l'emplacement précis n'a pas été identifié) et une vers Malzéville (voir plan).

Ils identifient la voiture comme un frein au développement du quartier, ils souhaitent que la rue Oberlin soit plus apaisée et qu'**une mise à distance du bâtiment de la cité judiciaire avec la rue** offre un espace pour les piétons. Ils souhaitent **néanmoins conserver la façade d'Alstom**. Quelques participants précisent que les charpentes de la halle de montage d'Alstom sont également très belles. La VEBE resterait un axe pour la voiture mais des aménagements pour y circuler à pied ou en vélos sont proposés, cependant ils se questionnent sur la continuité de ces mobilités douces à la sortie du viaduc.

Les participants souhaitent **mixer les usages et les services dans le quartier**: ils aimeraient trouver des commerces de proximités, une médiathèque, des services médicaux et un espace qui puisse accueillir un marché. Une offre de restauration vers Alstom serait à associer à l'arrivée de la Cité Judiciaire. Ils aimeraient redonner des usages sous la VEBE, notamment sportifs. Le groupe a exprimé un désir de jardin partagé ou d'espaces d'agriculture urbaine. Ils restent néanmoins conscients que la pollution du site sera un élément limitant pour ce type de projet.

Les participants aimeraient **un grand parc central en cœur d'îlot aux ambiances végétales variées** avec des espaces ouverts, ensoleillés et d'autres plus densément plantés et arborés pour se reposer à l'ombre des arbres. **Une véritable dimension écologique est souhaitée pour ce parc et l'ensemble du quartier**. Notamment à travers la gestion des eaux pluviales qui doit être cohérente en particulier sur ce site où le rapport à l'eau a toujours fait partie de son identité. Il a été proposé de mettre en place des techniques de lagunages pour la gestion des eaux pluviales et de phytoremédiation pour traiter la pollution du sol quand cela s'avère possible.



plan groupe 5



De façon générale les participants souhaitent **un espace public végétalisé en cœur d'îlot**. Son emprise et son positionnement varie selon chaque groupe :

- 2 groupes l'imaginent comme **un parc central aux ambiances variées dont la végétation se diffuserait dans l'ensemble du quartier**.
- 2 groupes le perçoivent plutôt comme **des îlots densément plantés qui composent avec les autres éléments du projet** (mobilité, architecture...). Ils les imaginent comme des espaces aux ambiances végétales variées permettant différents usages et reliés par des trames végétales et des cheminements doux.
- 1 groupe propose **de concentrer les flux des transports et des activités en cœur d'îlot** afin de dégager et apaiser les espaces autour de la Meurthe et du canal pour en faire de véritables espaces publics naturels.

De façon général les groupes expriment l'envie **d'une végétalisation qui va au-delà des murs actuels de la voie ferrée** (sans que cela sous-entend les supprimer) et **qui s'infiltre dans l'ensemble du quartier**. Il a été de nombreuses fois proposé de prélever et d'intégrer le chemin de fer dans l'aménagement de l'espace.

La majorité souhaite trouver dans ce quartier **des ambiances végétales et des milieux variés**. Cette envie est autant poussée par des enjeux écologiques (varier les écosystèmes et protéger au possible ceux déjà en place) que pour **les usages qui seront liés à ces espaces** (espace de jeux, de détente). Ils souhaitent un espace qui se démarque des autres parcs de la ville (notamment de la Pépinière à proximité) et aimerait **ne pas perdre l'ambiance actuelle d'une végétation plutôt spontanée** de friche. L'idée de trouver un « **cocon de verdure** » qui isole de l'ambiance de la ville semble transversale aux propositions. Un grand nombre de participants aimeraient que des arbres de grand développement soient plantés.

Cet espace végétalisé est souvent imaginé comme **permettant une pluralité d'usages** (détente, repos, pratique sportive, accueil d'évènements...), de nombreux groupes précisent qu'un tel lieu sera **à adapter aux projets de mobilités**, notamment si une ligne de transports en commun prend place sur la voie ferrée.

Ils souhaitent que le quartier à venir soit maillé de trames végétalisées supports de mobilités douces permettant de créer des liens entre la Meurthe et le canal. L'enjeu de relier les espaces publics aux autres quartiers ou communes limitrophes est transversal à chaque groupe.

La Meurthe et le canal sont identifiés comme des **éléments paysagers structurant**, participant à créer l'âme du site. Il a été demandé de protéger et de valoriser l'identité de ces lieux très appréciés, notamment sa végétation existante.

L'eau a été identifiée comme un élément fondamental de l'âme du site. Les participants aimeraient retrouver un langage de l'eau sur le site : des noues, des milieux humides, des canaux... La gestion des eaux pluviales devra être cohérente notamment dans un quartier écologique. De la **phytoremédiation** a été proposée pour traiter la pollution du sol quand cela s'avère possible.

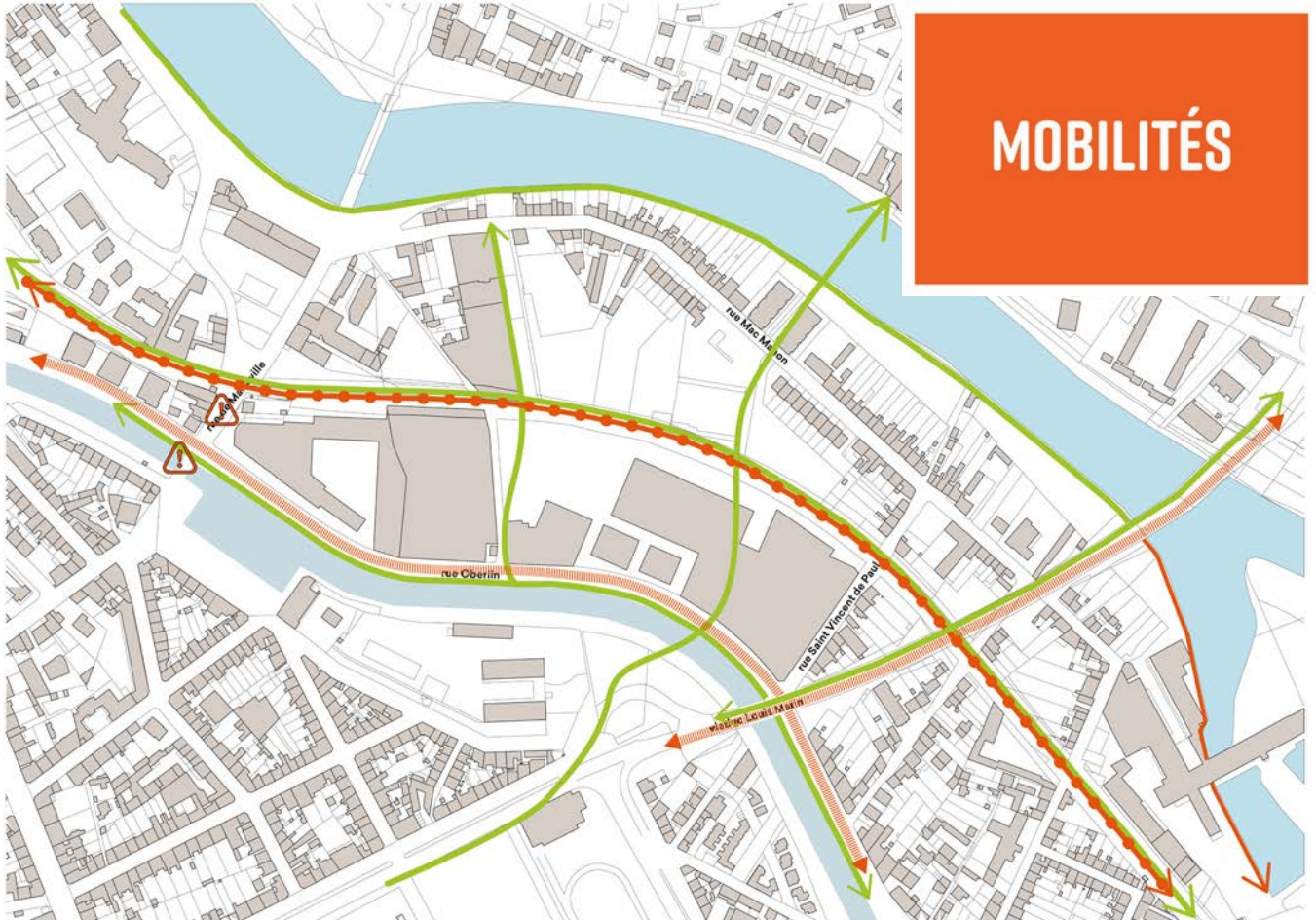




Les grandes idées qui reviennent sont les suivantes :

- Les participants indiquent subir l'importante circulation de la rue Oberlin et les problèmes de congestion du carrefour Oberlin Malzéville. Certains évoquent le passage de camion ;
- Certains voudraient que la circulation soit réduite rue Oberlin et se posent la question de l'arrivée du contournement de Malzéville sur la VEBE ;
- Les participants questionnent l'intérêt du contournement de Malzéville au regard de la circulation actuelle et future ;
- Les habitants veulent des précisions sur le plan de circulation de cette partie de la métropole dans l'avenir ;
- Une passerelle piétonne en direction du centre et de Malzéville
- Aménagement doux le long du canal et de la Meurthe
- La voie ferrée devient un espace apaisé avec circulation douce et transport en commun
- Quid de la circulation dans le quartier quand le centre sera piéton ?
- D'où viennent et où vont les usagers de la VEBE ?
- La VEBE doit devenir un espace partagé entre les liaisons douces et les voitures. Certains participants imaginent la VEBE comme une alternative à une nouvelle passerelle à condition qu'elle soit bien reliée au quartier, d'autres évoquent une passerelle adossée à la VEBE ou sous la VEBE pour les modes doux ;
- Il est nécessaire de pouvoir traverser la glacière pour rejoindre le quartier depuis le centre. Quid du carrefour de raccordement de la bretelle de la VEBE à traverser ;

MOBILITÉS





Ancienne voie ferrée et Espaces publics structurants :

- Utiliser l'emprise de la voie pour en faire un espace de déplacements piétons, vélos, cyclistes et aussi un transport en commun.
- Utiliser l'emprise de la voie pour desservir une entrée de la cité judiciaire
- Créer un parc au cœur du quartier Alstom, infiltré dans le quartier vers la Meurthe et le canal afin de développer une multitude de petits espaces publics ouverts et partagés en connexion entre eux et avec les habitations
- Conserver les murs comme espace de création artistique, espace de liberté d'expression
- Utiliser l'ancienne voie ferrée comme une armature qui relie le quartier à plus grande échelle le Nord et le Sud du secteur Meurthe Canal

Canal et ses bords :

- Traverser le canal au niveau de la glacière pour connecter la pépinière au site Alstom par une passerelle tous publics (vélo, piétons, PMR)
- Aménagement des bords du canal comme des promenades mais également un axe de déplacement rapide à l'échelle de la métropole

Meurthe et ses rives :

- Créer une passerelle sur la Meurthe pour desservir le quartier Jéricho dans le prolongement de la rue St Vincent de Paul
- Aménager les bords de la Meurthe pour qu'ils puissent être appropriables et utilisés

La Viaduc Louis Marin :

- S'accrocher à la VEB pour passer du quartier Alstom à Saint Max / Malzéville
- Transformer une partie de la VEB pour en faire un axe piéton structurant

Des traversées

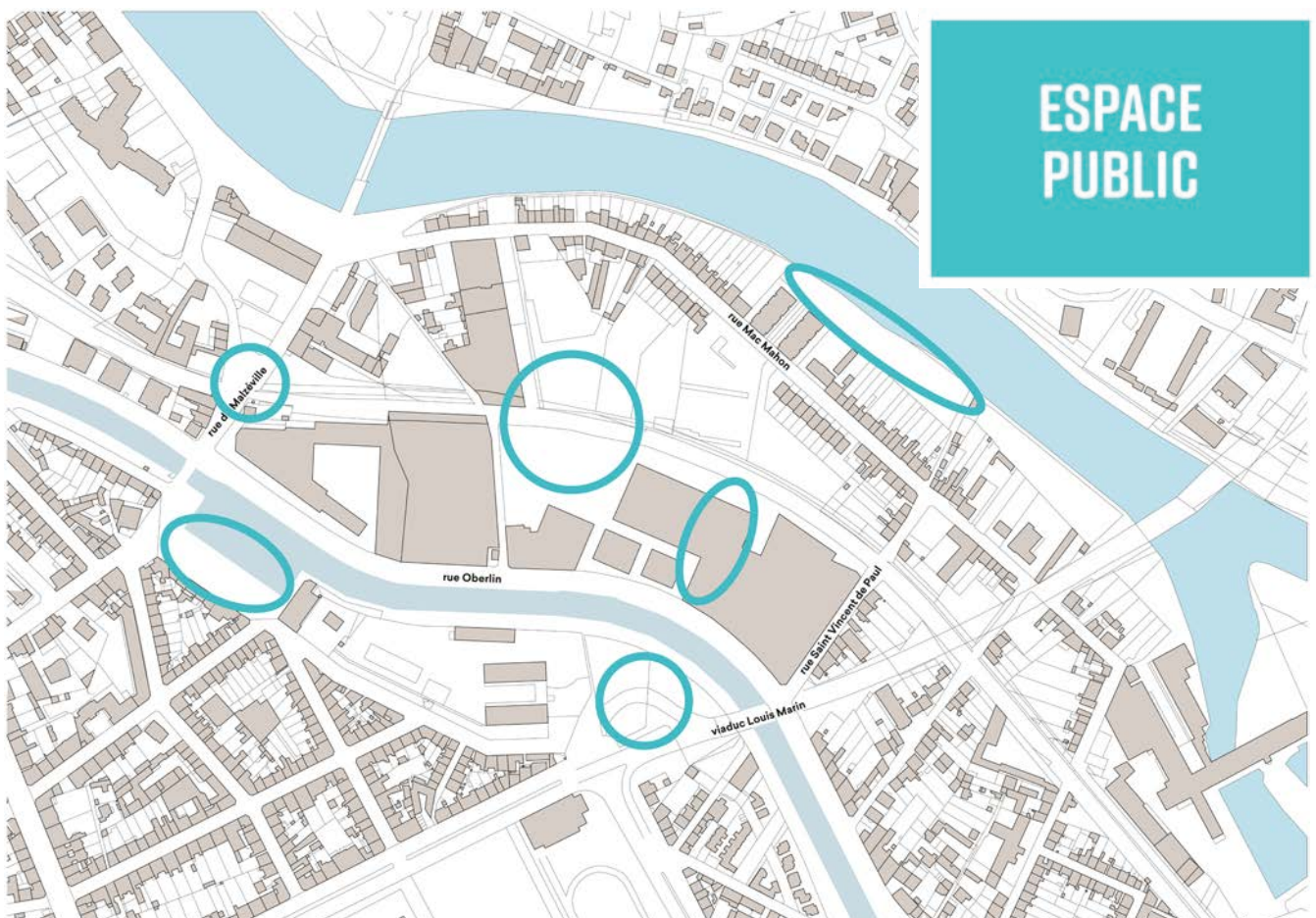
- Créer des traversées continues du nord au sud, qui croise l'ancienne voie ferrée et qui permet un déplacement continu de la pépinière vers le centre de Malzéville et de la pépinière vers le centre social Saint Michel jéricho.

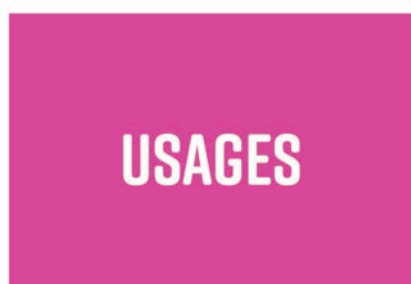
Le Vide existant

- Un parc au coeur du quartier connecté à d'autres espaces ouverts conserver des ouvertures vers le grand paysage, vers les coteaux, un quartier qui s'ouvre vers les rives de la Meurthe et les bords du Canal
- Conserver l'ancienne voie ferrée comme armature, espace de déplacement doux

Programmation du quartier

- Attente importante des habitants sur la compréhension des objectifs chiffrés en terme de nombre de logement, de densité d'occupation, d'équipements à créer...
- Réaliser un cadre qui servira de support à un développement d'espaces publics portés par les habitants eux mêmes : aménagement en construction participative
- S'ouvrir sur l'eau, tisser des liens entre la Meurthe et le canal dans la programmation à venir





Sur l'équipement public (ptit baz'art) :

Les participants partagent l'idée d'un lieu innovant, proposant de nouveaux usages liés au développement local, au partage des ressources, à l'écologie. Ils proposent : recyclerie, repair café, des salles multifonctions pour l'accueil d'associations, un tiers lieu industriel qui mettrait en valeur la culture industrielle du quartier, un espace de co-working, une pépinière d'entreprise, une médiathèque.

L'espace pourrait être ouvert mais couvert sur une partie de la halle.

Le lien à la rivière, à l'eau :

Les participants et habitants expriment sur chacun des groupes le besoin d'une piscine. Plusieurs la déclinent par des jeux d'eau, un espace de rafraîchissement partagé.

Des espaces aménagés au bord de la rivière mais aussi le ré-aménagement de la promenade qui longe les jardins. Il existe déjà quelques usages sur les bords de Meurthe : aire de jeux pour enfants, tir à l'arc, city stade, activités de pêche. Il est proposé de les conforter avec quelques aménagements : la promenade, une plage ou un espace pour les pêcheurs, une guinguette, des espaces de pique-nique.

Il s'agit surtout de se ré-ouvrir à la Meurthe et d'y trouver des aménagements naturels, écologiques et adaptés à la vie du quartier. Un parcours éducatif est également proposé.

La VEBE, travailler le dessus et le dessous :

La VEBE est un élément du quartier que les participants imaginent requalifier. Au dessus, une place aux piétons et cyclistes doit être donnée au détriment de la voiture. Il s'agit d'un lien vers la Pépinière et le plateau de Malzéville qui pourrait être exploité au profit des mobilités douces.

Il existe quelques équipements sportifs dans le quartier (city stade, tir à l'arc, course à pied sur les bords du canal ou de la Meurthe). Les espaces sous la VEBE sont appréciés parce qu'ils permettent, comme à Malzéville, de pratiquer une activité sportive à l'abri des intempéries.

La culture :

Les graffitis sont pour tous un élément de culture du lieu à conserver. Une partie des murs existants pourraient être conservée, un espace dédié aux arts urbains créé et intégré à la culture artistique nancéienne, des espaces d'expression libre. L'opération est véritablement identifiée comme un lieu de culture important.

L'espace central :

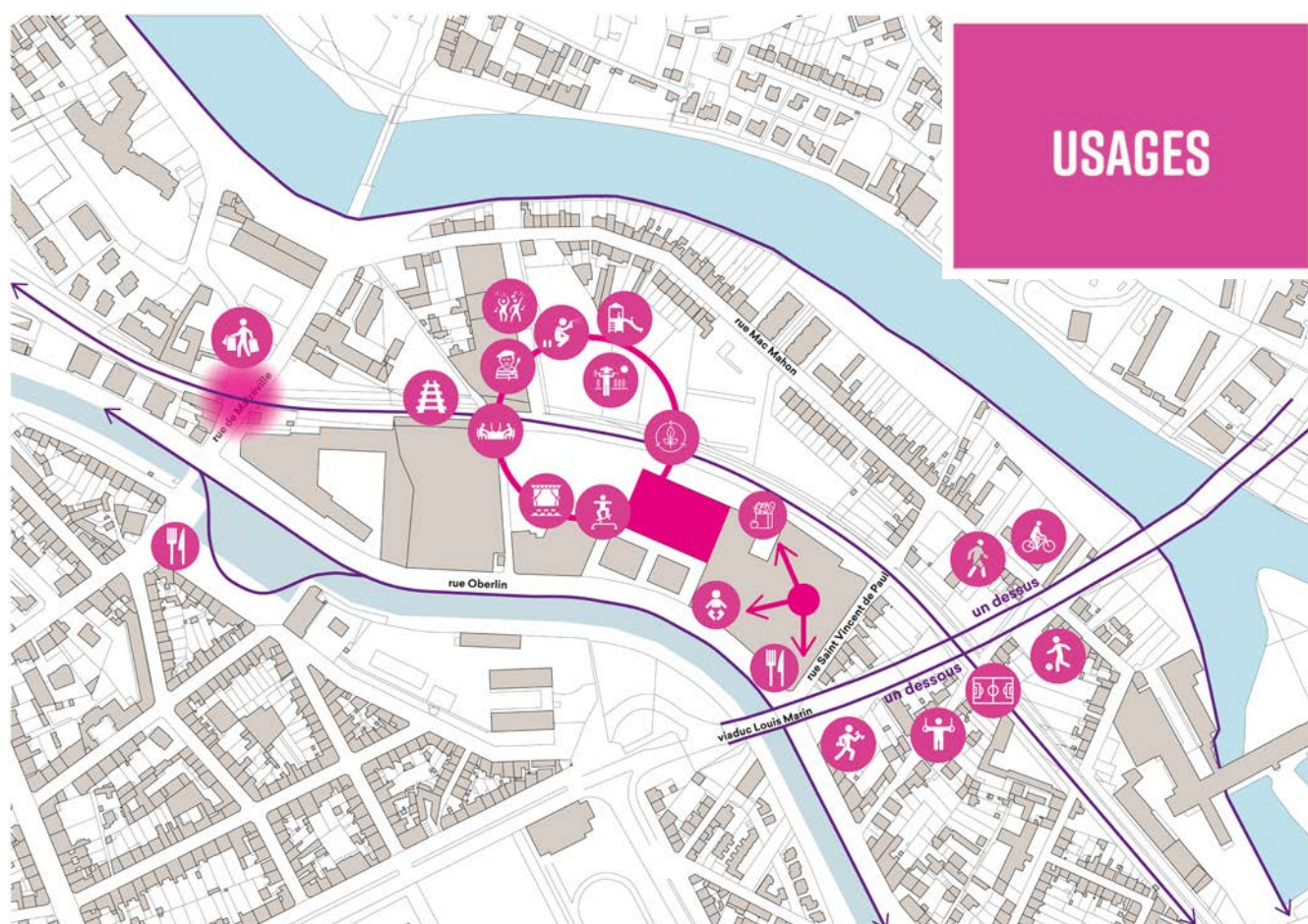
Une agora centrale se dessine au centre de la voie ferrée. Cet espace ouvert permet de rejoindre la Meurthe et le pôle de vie sur Alstom. Les participants y envisagent un espace peu aménagé qui permettrait divers types d'événements : cinéma en plein air, aires de pique nique informelles, marché de producteurs, marché agricole, espaces de jeux de plein air,...

Ce grand espace doit être réfléchi comme un îlot de fraîcheur.

Le port et le canal :

Des usages en lien avec l'eau sont imaginés autour du port de manière à retrouver des liens avec les restaurants existants qui pourraient y trouver une terrasse. C'est une manière de faire venir la ville jusqu'ici.

Les participants proposent un ré-aménagement du bord du canal.



La mémoire industrielle :

L'ensemble des participants est attaché à l'histoire industrielle du quartier, une histoire d'ouvriers, de travail, de fierté aussi qui devrait être mise en scène au sein d'un quartier où il est encore possible de le faire. La voie ferrée est une épine dorsale sur laquelle s'appuyer pour raconter cette histoire au travers des aménagements (conserver la trace de la voie ferrée), de l'architecture (les façades industrielles) et de la culture ouvrière (habitat populaire, il faudra être vigilant à ne pas gentrifier le quartier, à prolonger les typologies de petites maisons en bande, jardins partagés, par exemple)

L'histoire industrielle du quartier crée du lien humain et les usages doivent le raconter.

En lien avec la cité judiciaire :

L'arrivée de la cité judiciaire peut être vue comme une opportunité de reconquête du quartier. Un groupe propose des fonctions liées à la cité judiciaire : une école liée aux métiers de la justice (un groupe), de la restauration type cantine participative (ensemble des groupes), des services médicaux.

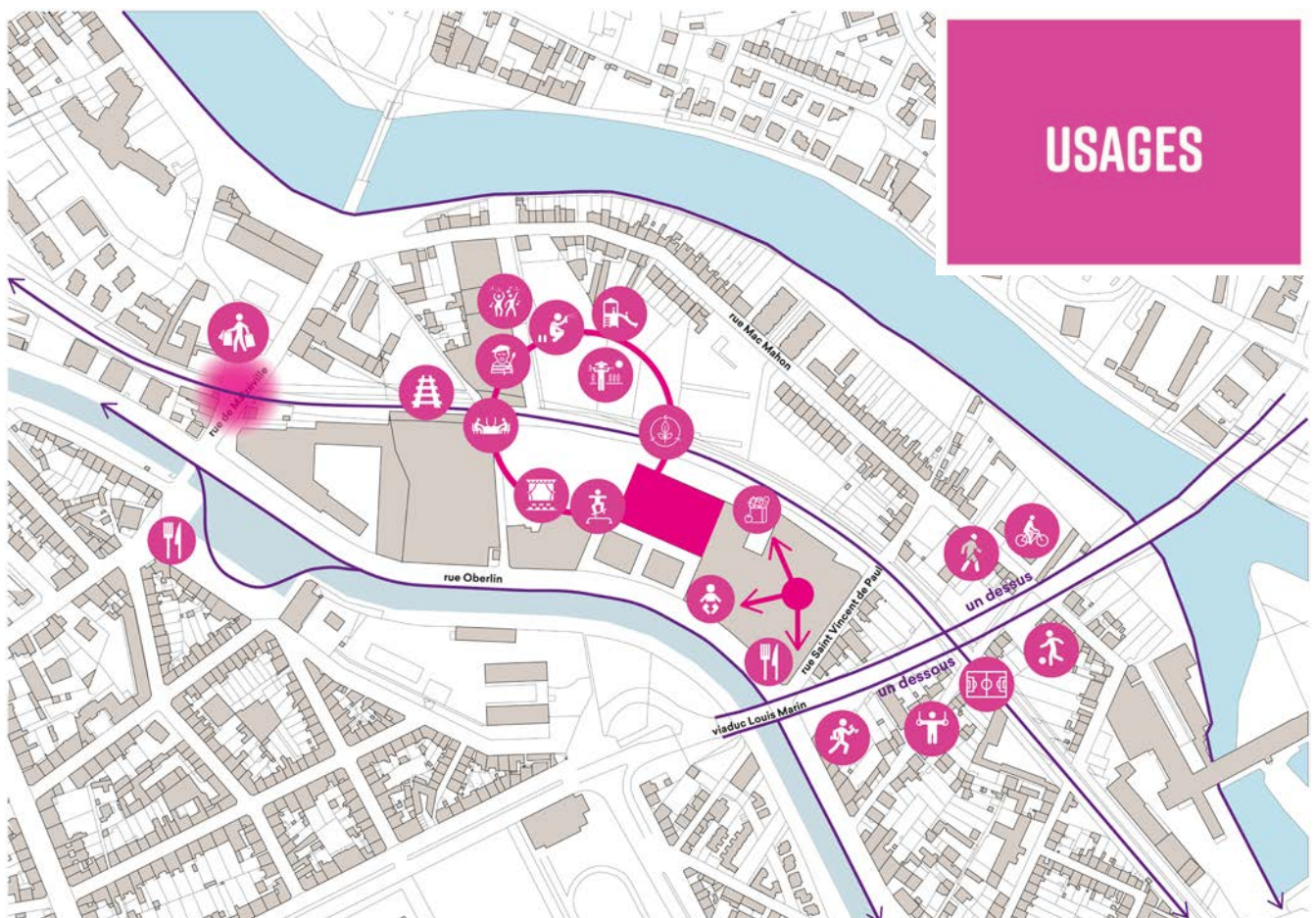
Des bars, des restaurants mais aussi des crèches pourront participer à la fois aux usagers et aux habitants.

De la vie à toute heure :

Le quartier proposera des usages de manière à créer de la vie à toute heure. La Cité Judiciaire doit participer à la vie du quartier mais ne doit pas la déterminer.

Ils proposent : terrasses, bar, théâtre, danse, salle de répétition, exposition, cinéma de plein air, restaurants, des commerces de proximité, une supérette ou épicerie manquent au quartier qui est éloigné des transports en commun pour les personnes âgées, un skate park.

La manière de faire venir la ville jusqu'ici permettra des synergies entre les quartiers proches. La programmation du quartier devra en tenir compte.





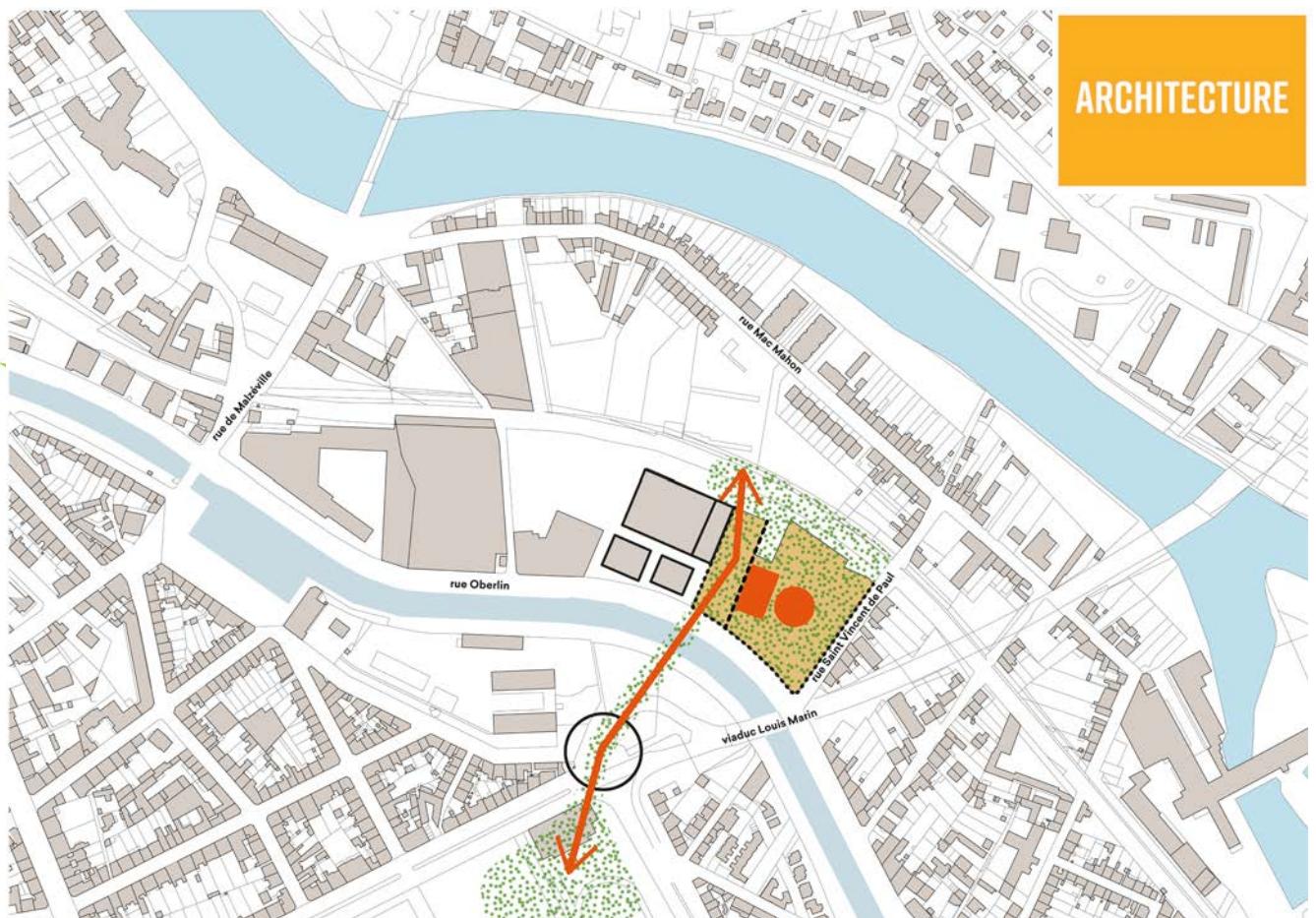
- o Limiter l'emprise au sol du futur bâtiment de la Cité Judiciaire
- o Le mur périphérique constitue un élément patrimonial remarquable en ce qu'il illustre une période où l'industrie avait la volonté d'une qualité architecturale. L'élément visible qui dialogue avec l'espace urbain de proximité est traité avec soin (modénature, percements, rythmes, matériaux brique). Quelque soit l'activité à l'arrière il donne à voir une forte unité architecturale qui participe à la composition urbaine.

Le mur peut participer aux espaces urbains publics (franchissable) ou constituer une limite sur laquelle s'appuient les nouvelles implantations.

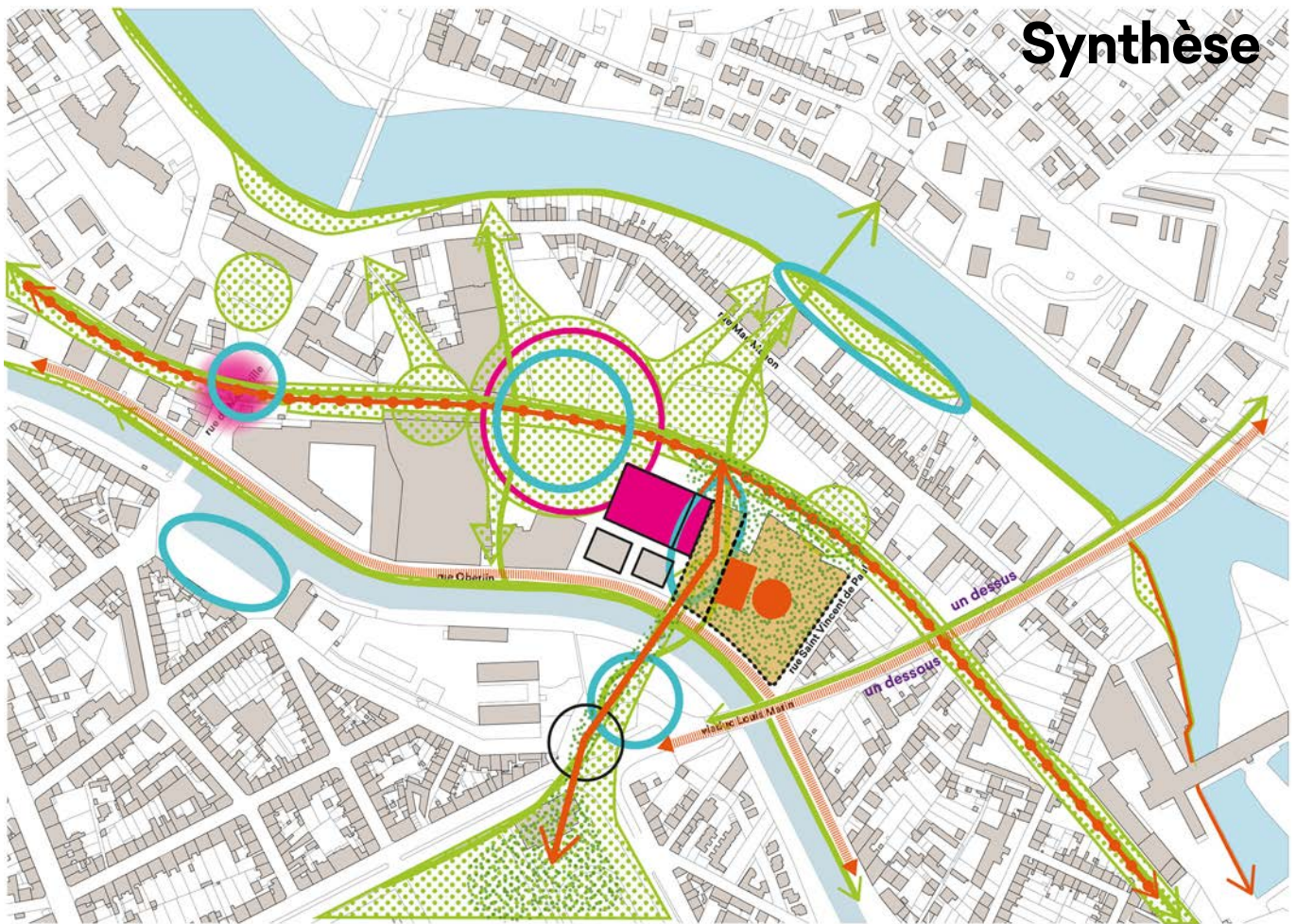
- o L'architecture de la Cité Judiciaire doit être transparente à l'image de la représentation symbolique de la justice (ref. palais de justice de FORSTER à Bordeaux),
- o Transparente avec une composition de volumes variés > principe à étendre sur le quartier (éviter les gabarits).
- o Traiter la cinquième façade (végétaliser) toitures visibles depuis le chemin de halage et depuis la VEB
- o Conservation des façades en brique. Particulièrement celle donnant sur la rue Oberlin.

En lien avec le projet :

- o Réaliser un franchissement généreux du canal pour lier le nouveau quartier de la cité judiciaire au parc de la Pépinière. Prévoir un “pont habité” véritable espace public charnière entre la Cité Judiciaire et les futurs espaces publics qui pourraient occuper l’ancienne halle industrielle conservée.
- o Le lien Pépinière / quartier de la future Cité Judiciaire doit faire l’objet d’un projet urbain d’envergure et doit accompagner l’implantation de la Cité Judiciaire.
- o La passerelle pourrait donner accès à la toiture des anciens locaux als-tom espace public accessible (toiture semi ouverte sur stationnement)



Synthèse



NATURE EN VILLE

- Un espace végétalisé en coeur d'îlot
- Une végétalisation qui va au-delà des murs de la voie ferrée
- Des ambiances végétales et des milieux variés
- Ne pas perdre l'ambiance actuelle d'une végétation plutôt spontanée
- Des espaces permettant une pluralité d'usages
- Créer des liens entre la Meurthe et le canal
- L'eau, un élément fondamental de l'âme du site

MOBILITÉS

- Une circulation importante sur Oberlin et des problèmes de congestion
- Quel plan de circulation à l'avenir ?
- Une passerelle piétonne en direction du centre et de Malzévillaise
- La Vebe, un espace partagé
- Aménagement doux le long du canal et de la Meurthe
- La voie ferrée devient un espace apaisé avec circulation douce et transport en commun

ESPACE PUBLIC

- Un parc au coeur du quartier connecté à d'autres espaces ouverts
- Conserver l'ancienne voie ferrée comme armature, espace de déplacement doux
- Une passerelle piétonne en direction du centre et de Malzévillaise
- La Vebe, un espace partagé
- Aménagement du bassin proche du Faubourg
- Aménagement le long de la Meurthe

USAGES

- Un espace central ouvert, lieu innovant, nouveaux usages liés au développement local, partage des ressources, à l'écologie.
- Le lien à la rivière, au port et au canal
- La Vebe, aménagement dessus et dessous
- La Culture, identité du site
- la cité judiciaire une opportunité de reconquête
- De la vie à toute heure

ARCHITECTURE

- Préservation des façades d'Alstom
- La cité judiciaire n'est pas une boîte fermée, travail sur la silhouette
- Un bâtiment répondant au projet urbain (passerelle, lien depuis la Pépinière)
- Une passerelle qui s'adosse en partie à la toiture,
- Toiture végétalisée (la 5ème façade)